

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2018 à 20h00**

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine, **WEBER** Inès,  
MM. **ACKER** Jean-Paul, **DOLIS** Jean-Claude, **ECKART** Jeannot, **FERRY** Alex,  
**KEHREN** Jean.

Absents: Mme **BATALLA** Gaëlle, M. **WENDLING** Roland

M. **ADAM** Paul demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport annuel du SDEA 2017
- Avis dossier exploitation JBD
- Achat parcelle à M.LANG Vincent

Le Conseil Municipal n'y voyant pas d'objection lesdits points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme **WEBER** Inès comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

3. Décision modificative budget antenne collective

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modificative concernant le budget de l'antenne collective année 2018, afin de :

- constater les amortissements de 2001 à 2013 qui n'ont pas été comptabilisés
- amortir l'amplificateur pour un montant de 22€
- amortir la subvention communale pour un montant de 9 463€

Vote d'une réduction de crédits en section fonctionnement de 11 816 € au compte 6811 et une augmentation de crédits en section Investissement de 11 816€.

Vote d'une réduction de crédits en section investissement de 9 463€ au compte 13914 et une augmentation de crédits en section de fonctionnement au compte 777-042 d'un montant de 9 463€

Vote d'une réduction de crédit en section investissement de 2353€ au compte 2153 et une augmentation de crédits en section fonctionnement de 2353€ au compte 706.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative suivante avec les mouvements suivants :  
Vote d'une réduction de crédits en section fonctionnement de 11 816 € au compte 6811 et une augmentation de crédits en section Investissement de 11 816€.  
Vote d'une réduction de crédits en section investissement de 9 463€ au compte 13914 et une augmentation de crédits en section de fonctionnement au compte 777-042 d'un montant de 9 463€  
Vote d'une réduction de crédit en section investissement de 2 353€ au compte 2153 et une augmentation de crédits en section fonctionnement de 2 353€ au compte 706.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Décision modificative budget principal

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modificative concernant le budget principal de la commune exercice 2018, en ce sens :

Vote d'une augmentation de crédits en section fonctionnement recette de 70 749.10€ au compte R002 et une augmentation de crédits en section fonctionnement dépense de 70 749.10€ au compte 023.

Vote d'une augmentation de crédits en section investissement de 70 749.10€ au compte R021 et une augmentation de crédits en section investissement de 70 749.10€ au compte 2128

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative suivante avec les mouvements suivants :  
Vote d'une augmentation de crédits en section fonctionnement recette de 70 749.10€ au compte R002 et une augmentation de crédits en section fonctionnement dépense de 70 749.10€ au compte 023.  
Vote d'une augmentation de crédits en section investissement de 70 749.10€ au compte R021 et une augmentation de crédits en section investissement de 70 749.10€ au compte 2128
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

5. Approbation convention mise à disposition véhicule de Morschwiller

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention de mise à disposition du véhicule communal de Morschwiller au profit des communes de Berstheim, Huttendorf, Wahlenheim et Wittersheim.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les agents techniques mis à disposition par la CAH travaillent sur 4 communes BERTSHEIM, Huttendorf, Morschwiller et Wahlenheim. En 2017, s'est rajoutée la commune ne Wittesheim.

Pour leurs différents déplacements ils utilisent le véhicule Renault Kangoo qui appartient à la commune de Morschwiller.

Après s'être réunis les 5 maires se sont mis d'accord sur une convention de mise à disposition du véhicule.

Le Conseil Municipal, après délibération, (avec 2 abstentions, 2 votes contre, 01 procuration dans le comptage des 7 vote pour) :

- Approuve la convention de mise à disposition du véhicule communal de Morschwiller au profit des communes de Berstheim, Huttendorf, Wahlenheim et Wittersheim
- Décide d'inscrire les dépenses liées à cette mise à disposition au compte 62878 du Budget
- Charge et autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition du véhicule

\*\*\*\*\*

6. Désignation entreprise remplacement fenêtre presbytère et Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de retenir l'entreprise pour le remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie et du presbytère.

Il informe les membres de la consultation de trois entreprises pour des devis mais que seulement deux entreprises ont répondu. Il présente les devis des entreprises suivantes : Ets SIMSEK de Wahlenheim et Ets TRENDEL de Haguenau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SIMSEK de Wahlenheim pour le remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie et du presbytère pour un montant de 24 133€HT soit un montant de 28 960 € TTC, selon son devis.
- Précise que le coût est prévu au budget de la commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

7. Désignation entreprise pour les travaux de la sortie de secours à la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de retenir l'entreprise pour les travaux de création de la sortie de secours de la salle des fêtes.

M. Alex FERRY présente les devis des entreprises suivantes : Entreprise de maçonnerie KOESSLER de Mittelschaeffolsheim pour les travaux de terrassement, fondation et dallage et l'entreprise STP ALSACE de Souffelweyersheim pour la réalisation d'une ouverture dans le mur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise KOESSLER de Mittelschaeffolsheim pour les travaux de terrassement, fondation et dallage pour un montant de 10037.50€ HT soit un montant de 12 045 € TTC, selon devis.
- Décide de retenir l'entreprise STP ALSACE de Souffelweyersheim pour la réalisation d'une ouverture pour un montant de 2 590€ HT soit un montant de 3108 € TTC, selon devis.
- Précise que le coût est prévu au budget de la commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

<p>8. Désignation entreprise pour les travaux de pose de clôture entre le lotissement et la rue du Tilleul</p>	<p>Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de retenir l'entreprise pour les travaux de pose d'une clôture entre le lotissement et la rue du Tilleul.</p> <p>Il présente aux membres les devis de l'entreprise AZAD de Strasbourg JET CLOTURES de Eckbolsheim, KRIEGER RIMMELIN de Schiltigheim et GOTTRI de Berstheim.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide de retenir l'entreprise GOTTTTRI de Bertshteim pour la pose de grillage entre le lotissement et la rue du Tilleul, pour un montant de 12 655 € HT soit un montant de 15 186 € TTC, selon devis.</li> <li>• Précise que le coût est prévu au budget de la commune exercice 2018.</li> <li>• Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.</li> </ul>
<p>9. Rétrocession voirie lotissement rue de Batzendorf - Amélogis</p>	<p>Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer la rétrocession des voiries concernant le lotissement « rue de Batzendorf » entre la Commune et Amélogis.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide d'approuver le transfert de propriété des voies, réseaux et équipements et s'engage à les incorporer dans le domaine public routier de la Commune une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par la Commune, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les services concessionnaires.</li> <li>• Cette rétrocession concerne les parcelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- section 3 parcelle 125/29 avec une contenance de 7m<sup>2</sup></li> <li>- section 3 parcelle 143/29 avec une contenance de 1885m<sup>2</sup></li> <li>- section 3 parcelle 144/29 avec une contenance de 21m<sup>2</sup></li> <li>- section 14 parcelle 75/7 avec une contenance de 177m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>• Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.</li> </ul>
<p>10. Adhésion voisins vigilants</p>	<p>Le Maire expose aux membres du Conseil municipal le dispositif « voisins vigilants ». Ce dispositif permet aux administrés de s'inscrire gratuitement sur le site « voisins vigilants » et de signaler des faits qui leur paraissent inhabituel. Le coût de ce dispositif s'élève à 400 € TTC par an.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide de ne pas adhérer au dispositif « voisins vigilants »</li> </ul>

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

11. Rapport annuel  
SDEA 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 de la commission locale de Mommenheim et environs (station d'épuration)

Le Conseil Municipal en prend acte et :

- Approuve le rapport annuel 2017 de la commission locale de Mommenheim et environs (le rapport est consultable en mairie)

12. Installations  
Classées pour la  
Protection de  
l'Environnement –  
Demande de la  
société JBD

\*\*\*\*\*

Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de demande de la société JBD pour l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette installation a vocation de stockage de matière.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport sans donner d'avis.

13. Acquisition  
parcelle

\*\*\*\*\*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité d'acquérir une parcelle de 24m<sup>2</sup> appartenant à M. LANG Vincent car différents réseaux y ont été installés lors de l'aménagement du lotissement. La commune est en attente du PV d'arpentage du cabinet de géomètre BAUR.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle de 24 m<sup>2</sup> contenant les réseaux, pour un tarif de 2 500 € l'are soit 25€ le m<sup>2</sup>.
- Décide de retenir l'étude des notaires associés SCP QUIRIN – COUDERT – SCHREIBER et CALDEROLI LOTZ de MUNDLSHEIM pour l'établissement des actes.
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur, à savoir la Commune.
- Précise que les crédits sont prévus au budget de la Commune exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer les actes de vente et tous documents y afférents.

14. Divers

\*\*\*\*\*

M. le Maire présente aux membres le courrier de remerciement de la part du Président de la F.N.A.CA. pour l'organisation de la cérémonie de commémoration du 56<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie le 18 mars 2018.

M. Jean KEHREN rappelle aux membres du Conseil Municipal du déploiement des compteurs LINKY. A ce jour la commune n'a pas encore reçu d'information quant à la date de ce déploiement à Wahlenheim. Il invite les habitants de la commune à donner leur avis sur ce sujet sot par mail, soit en venu à la mairie.

M. Jean KEHREN informe les membres du Conseil Municipal du passage de camions dans la rue de l'église malgré la présence d'un panneau interdisant leur

circulation. Il précise qu'il n'y a aucun aménagement pour la sécurité des piétons dans cette rue. Il rappelle qu'un plan de mise en accessibilité établi par l'ex Communauté de Communes de la Région de Haguenau a été établi en 2015 qui présente les aménagements à mettre en place afin de sécuriser certaines rues. A ce jour rien n'a été fait. M. Jean-Paul ACKER membre de la commission voirie va soulever la question de la date de mise en place de ces aménagements.

M. Jean-Claude DOLIS soulève à nouveau le problème de la vitesse excessive de certains automobilistes rue du Général de Gaulle. M. le Maire informe que des travaux d'aménagement vont être réalisés en même temps que l'aménagement de l'entrée du lotissement Hinten An's Meyer.

Mme WEBER Inès informe les membres du Conseil Municipal que d'ici 2020 toutes les déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Haguenau seront accessibles à tous sans distinction du lieu de résidence.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. EGELE Lionel employé communal de Bernolsheim prend la place M. Geoffrey DUTT.

M. Jean KEHREN informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission scolaire et périscolaire il a été décidé du retour au 4 jours scolaires et de la future harmonisation des tarifs périscolaires. Il rappelle également le problème de saturation du périscolaire de Bertheim.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle <i>Absente</i>	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland <i>Absent</i>	